



**Rapport du directeur
général des élections
du Canada**

*sur l'élection
partielle dans
Port Moody–Coquitlam*





**Rapport du directeur
général des élections
du Canada**

*sur l'élection
partielle dans
Port Moody–Coquitlam*



Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :
Rapport du directeur général des élections
du Canada sur l'élection partielle dans
Port Moody–Coquitlam

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : Report of the Chief
Electoral Officer of Canada following the
Port Moody–Coquitlam by-election
ISBN 0-662-63598-1
N° de cat. SE-1-2/1998

1. Canada. Parlement—Élections.
2. Circonscriptions—Colombie-Britannique
- I. Élections Canada.

JL193.R46 1998 324.271 C98-980235-3F

*Dans le présent rapport, le générique masculin est
utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but
d'alléger la présentation et de faciliter la lecture.*

© Directeur général des élections du Canada, 1998

N° de catalogue SE-1-2/1998
ISBN 0-662-63598-1

TOUS DROITS RÉSERVÉS

IMPRIMÉ AU CANADA

Renseignements :

Centre de renseignements
Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6
Tél. : 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)
Télec. : (613) 954-8584
ATS/ATM : 1 800 361-8935
Internet : <http://www.elections.ca>
Courriel : eleccan@magi.com



Le 8 juin 1998

L'honorable Gilbert Parent
Président de la Chambre des communes
Édifice du Centre, Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport, qui porte sur l'exercice de ma charge depuis la publication de mon dernier rapport, et plus particulièrement sur l'administration de l'élection partielle tenue dans la circonscription de Port Moody–Coquitlam le 30 mars 1998. Conformément au paragraphe 195(1) de la *Loi électorale du Canada*, L.R.C., ch. E-2, ce rapport est déposé dans les soixante jours suivant le retour du bref de cette élection.

Vous y trouverez des données préliminaires sur les résultats de l'élection partielle, ainsi qu'un compte rendu de son déroulement. Les résultats officiels du scrutin seront publiés à la fin de l'année, conformément à l'alinéa 193(b) de la Loi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Jean-Pierre Kingsley

Table des matières

Avant-propos	1
Élections Canada, du 2 juin 1997 au 30 mars 1998 : bilan des progrès	3
Le suivi de la 36 ^e élection générale	3
L'inscription des électeurs.....	4
Rapprochement avec le public	5
La préparation permanente.....	5
Le vote électronique.....	7
Les élections dans les Territoires du Nord-Ouest	7
Activités internationales.....	7
L'élection partielle dans Port Moody–Coquitlam	9
La communication avec les électeurs	10
La liste électorale	10
Les candidats et les résultats de l'élection	11
Conclusion	14

Avant-propos

Ce rapport au président de la Chambre des communes fait suite à l'élection partielle tenue le 30 mars 1998 dans la circonscription de Port Moody–Coquitlam, en Colombie-Britannique. Il porte sur cette élection, de même que sur les activités menées par Élections Canada depuis le dépôt de mon rapport sur l'élection générale du 2 juin 1997. Il me fournit aussi l'occasion de donner un aperçu des défis que nous réserve l'avenir.

Comme je l'ai mentionné dans mon dernier rapport, l'élection de juin 1997 a marqué un véritable tournant. C'est peu avant cette élection qu'a eu lieu le dernier recensement national pour une élection fédérale, suivi par la création et la mise en œuvre du Registre national des électeurs. Le calendrier électoral de 36 jours est également entré en vigueur.

Pendant la dernière année, l'équipe d'Élections Canada a longuement évalué ce qui a bien fonctionné lors de cette élection, et ce qui pourrait être amélioré. Ce processus est exposé en détail dans le présent rapport. Je suis particulièrement heureux de la façon dont Élections Canada met à profit les progrès de la technologie pour informatiser et rationaliser les pratiques et les processus qui lui permettent d'être prêt à conduire un scrutin à tout moment.

Les initiatives visant à faciliter la tenue du Registre national des électeurs continuent de progresser. Grâce à des ententes conclues avec Revenu Canada, Citoyenneté et Immigration Canada ainsi que les provinces et territoires, nous disposons de données exactes et à jour sur les personnes qui déménagent, qui atteignent l'âge de 18 ans, qui obtiennent la citoyenneté canadienne ou qui décèdent. Outre les élections fédérales, le Registre national des électeurs est de plus en plus utilisé dans le cadre d'élections provinciales et municipales. Nous avons déjà conclu plusieurs accords de partenariat à cette fin, et je continue d'attacher la plus haute importance aux travaux que nous menons avec les autres paliers de gouvernement en vue d'élargir ces partenariats,

qui comportent des avantages indéniables pour l'électorat canadien.

En ce qui concerne l'avenir, Élections Canada cherche à faciliter encore davantage l'exercice du droit de vote pour l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Les nouveaux moyens technologiques, en particulier le *World Wide Web*, nous permettent désormais de communiquer une large gamme de renseignements à l'électorat. Nous tentons maintenant de déterminer si ces moyens peuvent servir à l'acte de voter et, dans l'affirmative, de quelle façon. Nous avons récemment commandé une étude sur les technologies existantes et sur la possibilité de les adapter aux élections fédérales, de même que sur les initiatives que prennent d'autres pays pour passer à l'ère du vote électronique.

Notre rôle est d'étudier attentivement toutes les options disponibles ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients en vue de bien conseiller le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, dont relèvent les questions liées à l'élection des députés. À cet égard, nous devons procéder dans le respect des grands principes démocratiques, tout en nous efforçant de faciliter l'accès au processus électoral.

Comme cela s'est produit lorsqu'on a lancé l'idée du Registre national des électeurs, le projet de vote électronique pourrait susciter bien des réserves, notamment en ce qui touche la protection de la vie privée et la sécurité des données. C'est pourquoi, avant de recommander au Parlement un changement de cette envergure, nous étudierons avec soin l'ensemble des préoccupations soulevées, en tenant compte de tous les autres principes inhérents au processus actuel. En collaboration avec le Forum des politiques publiques, nous avons tenu des discussions en table ronde avec les principaux intéressés, en partie pour cerner ces inquiétudes. Un point est notamment ressorti, et de façon très claire : l'électorat souhaite

que les changements aux procédures de vote viennent compléter les méthodes traditionnelles, et non les remplacer. Il va sans dire que nous accorderons la plus grande attention à ce point.

Nous étudierons les répercussions éventuelles du vote électronique lors de notre deuxième exercice de planification stratégique. Le premier plan stratégique d'Élections Canada a été publié en 1994. Alors qu'il arrive à son terme, je suis heureux de constater que nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés. Ce plan a joué un rôle essentiel. Il nous a permis de choisir la meilleure voie pour nous acquitter de nos obligations législatives et a orienté la mise en œuvre des réformes qui s'imposaient.

Parmi les défis à prévoir dans notre deuxième plan stratégique, nous devons optimiser le partage

des données du Registre national des électeurs au profit de tous les Canadiens, tout en protégeant la confidentialité de l'information et en limitant son utilisation à des fins électorales. Par ailleurs, nous devons faire en sorte que les directeurs du scrutin aient les connaissances et la formation requises pour travailler dans un environnement de plus en plus informatisé. Mais avant tout, nous devons maintenir une orientation qui nous permettra de déterminer et de façonner les changements de l'avenir, au lieu d'y réagir.

Alors que nous nous apprêtons à entrer dans le nouveau millénaire, je demeure persuadé que le système électoral du Canada compte parmi les meilleurs au monde et qu'il continue de protéger et de promouvoir notre patrimoine démocratique.

Jean-Pierre Kingsley

Élections Canada, du 2 juin 1997 au 30 mars 1998 : bilan des progrès

Le suivi de la 36^e élection générale

L'évaluation de l'élection

L'une des principales tâches à effectuer après une élection générale consiste à évaluer le déroulement des opérations dans le but d'améliorer l'administration des élections et des référendums à venir. L'examen de la 36^e élection générale revêtait une importance particulière, car il s'agissait du tout premier scrutin national tenu sur une période de 36 jours, avec une liste électorale préliminaire produite à partir du Registre national des électeurs.

Comme après chaque élection générale, un groupe représentatif de directeurs du scrutin, de directeurs adjoints du scrutin, de coordonnateurs de l'informatisation et d'autres intervenants a été réuni par Élections Canada pour cerner les questions et les problèmes soulevés au cours de l'élection et trouver des solutions et des stratégies pouvant servir aux scrutins futurs. En outre, plus de 100 membres du personnel d'Élections Canada ont procédé à une analyse interne, la plus exhaustive qu'Élections Canada ait jamais effectuée à la suite d'une élection générale.

Ces évaluations rétrospectives ont révélé certaines lacunes, pour la plupart liées à la nécessité de mettre en place des systèmes opérationnels dans un délai très court. Diverses améliorations ont été recommandées à ce sujet. Nous les analyserons au cours des mois à venir, tout en menant notre deuxième exercice de planification stratégique. Ces deux processus jetteront les bases des améliorations à apporter à nos modes de fonctionnement avant le prochain scrutin d'envergure.

Rapports des candidats et des partis politiques et remboursements

Élections Canada a vérifié les rapports financiers produits par les 1 672 candidats et candidates qui ont

brigué les suffrages à l'élection générale, afin de veiller au respect de la *Loi électorale du Canada* et de déterminer le montant des remboursements éventuels. Les candidats sont tenus de produire un rapport concernant leurs dépenses d'élection dans les quatre mois qui suivent le jour de l'élection. Les dépenses d'élection ont été remboursées aux partis politiques enregistrés admissibles. Les partis enregistrés doivent soumettre un rapport concernant leurs dépenses d'élection dans les six mois suivant le jour de l'élection.

La publication des rapports postélectoraux

Au cours des prochains mois, Élections Canada rendra publiques les contributions reçues par les candidats et les partis politiques enregistrés ainsi que leurs dépenses de campagne. Les *Résultats officiels du scrutin* et le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 36^e élection générale* ont déjà été publiés. Résolu de favoriser le passage aux communications électroniques dans la mesure du possible, Élections Canada a pour la première fois publié les résultats officiels sur CD-ROM ainsi que sur papier et sur disquette.

Plaintes relatives à des infractions présumées

Le commissaire aux élections fédérales a reçu 290 plaintes liées à la 36^e élection générale et portant sur des violations présumées de la *Loi électorale du Canada*. De ce nombre, 223 étaient classées au 30 mars 1998. Ces données ne tiennent pas compte de la totalité des plaintes qui pourraient être liées au financement de l'élection. Les plaintes doivent être déposées par écrit dans les six mois suivant la date de l'infraction présumée; si les preuves sont suffisantes et qu'il y va de l'intérêt public, des poursuites doivent être entamées dans les 18 mois suivant la date à laquelle l'infraction aurait été commise.

L'inscription des électeurs

L'élection générale de 1997 a marqué la première utilisation du Registre national des électeurs. Depuis, Élections Canada procède à la mise à jour des 301 bases de données (une par circonscription) qui constituent le registre.

Le 15 octobre 1997, chaque député a reçu une liste électorale pour sa circonscription, produite à partir du Registre national des électeurs. Les partis enregistrés qui avaient présenté un candidat dans cette circonscription pouvaient également demander la liste. Cette distribution se fera chaque année, conformément à la *Loi électorale du Canada*, et tiendra compte de toutes les révisions apportées au registre depuis le mois d'octobre précédent.

Le Registre national des électeurs

Parce que le registre est mis à jour régulièrement, il est possible d'en extraire une liste électorale préliminaire à tout moment. Élections Canada a conclu des ententes afin d'obtenir des données de la liste électorale permanente du Québec ainsi que des registraires des véhicules automobiles et de l'état civil de la majorité des provinces et territoires. Des négociations sont en cours avec les registraires des véhicules automobiles du Manitoba, du Yukon et de l'Alberta, de même qu'avec le registraire de l'état civil de l'Alberta. Des ententes devraient être conclues avec ces organismes à la fin du printemps de 1998. En outre, un accord a été signé avec le Bureau du directeur général des élections de la Colombie-Britannique afin d'obtenir des données provenant de sa liste électorale permanente.

Des ententes similaires ont été conclues avec les deux fournisseurs de données du gouvernement fédéral (Revenu Canada et Citoyenneté et Immigration Canada). Par suite de l'entente avec Revenu Canada, la déclaration de revenus comporte désormais une case de consentement qui permet aux déclarants d'autoriser Revenu Canada à transmettre leurs nom, adresse et date de naissance à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs. Le registre étant encore nouveau pour bien des Canadiens et Canadiennes, Élections Canada a doté son Centre de renseignements d'une unité

provisoire chargée de traiter les demandes liées au registre. L'unité a reçu 9 604 appels entre janvier et avril 1998 seulement. Par ailleurs, Citoyenneté et Immigration Canada a ajouté au formulaire de la demande de citoyenneté canadienne une case de consentement permettant aux citoyens éventuels d'autoriser Élections Canada à inscrire leur nom au registre une fois la citoyenneté accordée.

Bien que le registre soit mis à jour à partir de données administratives existantes, réduisant ainsi au minimum le fardeau de l'électeur, il est possible pour tout électeur de présenter une demande d'inscription, de correction et de retrait. Élections Canada a reçu et traité environ 1000 demandes de ce genre depuis juin 1997.

Les ententes de partenariat et d'échange

Le Registre national des électeurs constitue une ressource utile non seulement pour les élections et les référendums fédéraux, mais aussi pour les élections tenues à tous les autres paliers. Depuis la création du registre en avril 1997, Élections Canada a reçu 57 demandes de données provenant de 48 organismes de niveaux provincial, territorial et municipal. En outre, à l'automne 1997, une première entente de partenariat a été conclue avec la Ville de Winnipeg pour l'échange de données électorales en vue de l'élection municipale de l'automne 1998. En utilisant des données du Registre national des électeurs, la Ville de Winnipeg économisera environ 600 000 \$ par l'élimination du recensement porte-à-porte. Une entente du même genre a été conclue avec le Nouveau-Brunswick en mars 1998, pour les élections municipales tenues en mai 1998 dans la province.

Le directeur général des élections continue de travailler avec ses homologues provinciaux et territoriaux, dans le cadre d'un groupe de travail fédéral-provincial, pour favoriser les échanges de données.

Modifications législatives

Le Registre national des électeurs étant implanté, il n'est plus nécessaire de procéder à un recensement à chaque scrutin fédéral. Comme le prévoit le paragraphe 94(3) de la *Loi modifiant la Loi électorale*

du Canada, la Loi sur le Parlement du Canada et la Loi référendaire (L.C. 1996, ch. 35), les articles de la Loi électorale du Canada concernant le recensement (articles 63-71 et 71.001-71.003) ont été abrogés le 1^{er} décembre 1997. Le 19 décembre 1997, le directeur général des élections a adapté ces modifications aux fins de référendums.

Rapprochement avec le public

Élections Canada mène divers programmes sur une base continue afin de mieux renseigner les Canadiens et Canadiennes sur le processus électoral et leurs droits démocratiques.

À l'ère de l'informatisation, le site Web d'Élections Canada continue de se développer comme source d'information, non seulement sur les élections et les référendums eux-mêmes, mais aussi sur le système électoral et la démocratie au Canada. Les rapports d'Élections Canada peuvent être consultés sur le site, qui est mis à jour régulièrement. Le courrier électronique du site constitue un canal de communication pratique entre les électeurs et Élections Canada. En outre, l'organisme met à la disposition du public une ligne de renseignements sans frais accessible du Canada, des États-Unis et, depuis le début de 1998, du Mexique (1 800 INFO-VOTE).

À la rencontre des étudiants

Élections Canada est également en communication avec les futurs électeurs. L'organisme a récemment lancé, sous le titre *Choisissons notre mascotte*, une trousse d'élection simulée qui montre aux enfants de la maternelle à la quatrième année comment fonctionnent les élections, en les amenant à élire la mascotte de leur classe entre quatre candidats animaux – tous des Territoires du Nord-Ouest. La trousse a été lancée le 13 novembre 1997 à l'école Nakasuk d'Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest, où plus de 300 élèves ont élu Neevee la Caribou comme mascotte. La trousse, mise au point en partenariat avec l'administration électorale des Territoires du Nord-Ouest, est offerte à toutes les écoles du Canada.

Le CD-ROM interactif, *À la découverte du système électoral canadien*, également créé par Élections

Canada, s'adresse aux étudiants plus âgés. Ce produit multimédia dynamique permet aux étudiants de 13 à 24 ans d'explorer divers aspects du système électoral, notamment un bureau de scrutin, une assemblée électorale et la Chambre des communes. Il comporte également un jeu qui mène les participants dans dix circonscriptions fédérales, où ils répondent à des questions inspirées de ce qu'ils ont appris.

Le vote dans l'histoire canadienne

Les lecteurs de tous âges s'intéresseront à *L'histoire du vote au Canada*, un nouveau livre qui retrace l'évolution du droit de vote au cours des 250 dernières années. Publié par Élections Canada, l'ouvrage a été lancé le 8 décembre 1997 par le très honorable Roméo LeBlanc, Gouverneur général du Canada. *L'histoire du vote au Canada* est non seulement un outil pédagogique, mais aussi un témoignage durable de l'évolution et de l'importance du droit de vote au Canada.

La préparation permanente

Dans le cadre de son mandat, Élections Canada doit se tenir prêt à conduire une élection ou un référendum à tout moment. La plupart de ses activités entre les scrutins visent à satisfaire cette exigence.

Les directeurs du scrutin

Il importe notamment qu'un directeur de scrutin soit en poste dans chacune des 301 circonscriptions du pays. Depuis l'élection générale de juin 1997, sept directeurs du scrutin ont démissionné, et un autre est décédé. Quatre nouveaux directeurs du scrutin ont été nommés, et quatre autres postes sont en voie d'être dotés. On planifie actuellement la formation des nouveaux directeurs du scrutin pour qu'ils soient prêts à assumer leurs fonctions au pied levé.

Le système d'inscription des électeurs

Élections Canada est à revoir le logiciel servant à produire les listes électorales (ÉCAPLÉ – Élections Canada : automatisation de la production des listes électorales). Actuellement, ce logiciel est surtout

utilisé pour réviser la liste préliminaire tirée du Registre national des électeurs. La refonte est rendue obligatoire par la création du registre, l'élimination du recensement et la nécessité d'intégrer plus étroitement le système d'inscription des électeurs à d'autres activités et systèmes, notamment le Système des résultats électoraux, le Système de gestion des scrutins et les processus liés aux Règles électorales spéciales.

Les cartes électorales

Les cartes électorales utilisées lors de la dernière élection générale ne contenaient pas suffisamment d'information. Des cartes exactes, à jour et détaillées constituent des outils importants pour l'administration efficace d'une élection ou d'un référendum. Toujours soucieux d'améliorer la précision et la qualité de ses produits cartographiques, Élections Canada a lancé, de concert avec Statistique Canada, un projet mixte visant à constituer une base de données géocartographiques nationale qui permettra aux deux organismes de réviser et de produire des cartes en fonction des scrutins et des recensements. On convertira les bases de données géographiques existantes des organismes en un format facilitant leur tenue à jour et leur utilisation. Pour garder à jour la base de données géocartographiques nationale, Élections Canada et Statistique Canada feront appel à des sources de données externes sur une base continue. En joignant ainsi leurs forces, Élections Canada et Statistique Canada réduisent leurs coûts d'élaboration, améliorent la fiabilité et l'exactitude des données, partagent le peu de ressources techniques et opérationnelles disponibles – plutôt que de les diviser – et prennent les mesures nécessaires pour collaborer éventuellement à la tenue permanente de la base de données géocartographiques.

L'enregistrement des partis politiques

Pour être prêt en tout temps à conduire une élection ou un référendum, Élections Canada s'assure que le statut des partis politiques enregistrés est tenu à jour. Après l'élection générale de juin 1997, il y avait dix

partis enregistrés au Canada. Le seul parti à solliciter l'enregistrement depuis cette élection a été le Parti communiste du Canada, qui a été accepté pour enregistrement le 17 octobre 1997.

La technologie informatique

Depuis quelques années, l'administration efficace des scrutins dépend de plus en plus de la technologie informatique. Que ce soit pour établir la liste électorale préliminaire, afficher les résultats du vote sur le Web ou vérifier les dépenses des candidats et en rendre compte, les ordinateurs sont devenus essentiels à chaque étape du processus.

Élections Canada s'assure actuellement que tous ses systèmes informatiques seront prêts pour l'an 2000, de manière à pouvoir conduire un scrutin avant, pendant et après l'an 2000 sans perturbation. Bien qu'Élections Canada soit bien préparé, il reste beaucoup à faire pour assurer une transition efficace. Depuis quelques mois, des employés d'Élections Canada passent en revue certains secteurs clés. Après la présentation de leur rapport, on commencera à effectuer la conversion de tous les systèmes pour lesquels des problèmes auront été relevés, afin qu'ils soient prêts pour l'an 2000.

D'ici mai 1998, Élections Canada aura restructuré le dernier des quatre anciens systèmes de l'ordinateur VAX et les aura transférés dans l'environnement Oracle et Powerbuilder. Ce sont : le Système de la liste des candidats (LDC), le Système de contrôle des autorisations (SCA), le Système de gestion des fournitures (SGF) et le Système de gestion des rapports des candidats (SGRC).

À mesure que ces systèmes étaient convertis, une nouvelle fonction était ajoutée pour en améliorer la productivité. Par exemple, le LDC exporte par voie électronique des renseignements sur les candidats au système du Centre de renseignements, pour permettre aux préposés de répondre aux demandes de renseignements du public. Il importe également par voie électronique les résultats officiels des élections à partir du Système des résultats électoraux, afin de mieux traiter les rapports de dépenses des candidats. La liste des candidats officiels est aussi produite électroniquement en vue de sa présentation au

ministère de la Défense nationale et au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Enfin, la liste est désormais accessible sur Internet.

Tous ces systèmes sont prêts pour l'an 2000 et pourront servir aux élections et aux référendums à venir.

Le vote électronique

Pour rester à l'avant-garde de la gestion électorale, Élections Canada mène une étude sur les possibilités du vote électronique, afin d'examiner diverses approches pour la mise en œuvre de nouvelles procédures au niveau fédéral. Ces procédures auraient pour objectif de faciliter l'accès au processus électoral en offrant plus de choix aux électeurs.

Dans le cadre de l'étude, Élections Canada examinera les technologies existantes afin de déterminer dans quelle mesure elles se prêteraient au vote. L'étude a déjà permis d'examiner les tendances observées dans d'autres pays et d'évaluer les difficultés que poseraient les nouvelles façons de voter. Une partie essentielle de l'étude consistait à tenir des tables rondes avec des groupes d'intervenants clés, notamment des parlementaires, des leaders d'opinion et des représentants de divers segments de l'électorat, par exemple les personnes handicapées et les groupes ethnoculturels. Une fois prêts, les résultats de l'étude seront partagés avec les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Les élections dans les Territoires du Nord-Ouest

Le 10 novembre 1997, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont signé une entente en vertu de laquelle le gouvernement du Canada offre de l'aide financière aux Territoires du Nord-Ouest pour l'élection des députés de l'Assemblée législative. L'entente prévoit également un paiement forfaitaire au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour lui permettre d'administrer, en 1999, l'élection des membres de l'Assemblée législative pour le Nunavut et le reste des Territoires du Nord-Ouest. Auparavant, le directeur

général des élections du Canada était d'office le directeur général des élections des Territoires du Nord-Ouest. L'entente vise aussi l'administration des élections dans le Territoire du Nunavut, qui sera créé en 1999 et sera constitué de la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest actuels.

Activités internationales

Élections Canada reste en contact avec des organismes similaires du monde entier, avec lesquels il échange de l'information et de l'expertise. En outre, il collabore avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour fournir de l'assistance technique et professionnelle à d'autres pays.

Ainsi, une équipe de Canadiens et d'autres conseillers internationaux a aidé les Bosniaques à mener à bien les élections municipales de septembre 1997. Trois Canadiens sont restés sur place pour aider à organiser les élections à l'assemblée nationale dans la République de Srpska et en Bosnie et Herzégovine en novembre 1997. Deux y sont encore pour appuyer la Commission électorale provisoire, dont l'un est d'ailleurs le vice-président.

Élections Canada collabore aussi avec la Commission électorale centrale de la Russie dans le cadre d'un partenariat permanent qui vise à renforcer, sur le plan de la gestion et de la technique, la capacité de la Commission d'administrer des scrutins. Les activités sont centrées sur l'amélioration de la législation de la Commission en ce qui concerne le vote des citoyens russes en voyage ou vivant à l'étranger et l'inscription des électeurs.

En outre, Élections Canada continue de collaborer avec l'Instituto Federal Electoral (IFE) du Mexique, aux termes de l'entente de coopération technique bilatérale de cinq ans entrée en vigueur en juin 1996. Cette entente a pour objet de favoriser des projets et des programmes d'échange, de consultation, de collaboration et d'assistance technique aux niveaux bilatéral et international, de façon à consolider les liens organisationnels entre l'IFE et Élections Canada et à aider les deux partenaires à atteindre leurs objectifs respectifs.

Élections Canada a également fourni deux experts électoraux canadiens pour diriger un atelier de formation à l'intention de la Commission électorale autonome de la Gambie. Il s'agissait d'améliorer la capacité de la Gambie d'administrer ses élections, de former le personnel d'organismes dont les fonctions sont liées aux élections et de fournir une tribune pour débattre des solutions proposées aux problèmes que pose la gestion électorale.

Enfin, Élections Canada accueille souvent dans ses bureaux d'Ottawa des délégations étrangères à qui il offre de l'information et des présentations sur le système électoral du Canada. Depuis juin 1997, nous avons reçu 13 visites de 12 pays : le Bangladesh, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la République tchèque, la Grande-Bretagne, le Mexique, la Slovaquie, la Suède, le Togo, la Russie et la Yougoslavie.

L'élection partielle dans Port Moody–Coquitlam

Le 1^{er} octobre 1997, Sharon Hayes, députée réformiste de Port Moody–Coquitlam, a démissionné de son siège à la Chambre des communes. Le 22 février 1998, le gouverneur en conseil annonçait qu'une élection partielle visant à remplacer M^{me} Hayes aurait lieu le 30 mars suivant.

Le directeur général des élections a alors émis un bref à la directrice du scrutin de Port Moody–Coquitlam, lui demandant de tenir une élection partielle. Le tableau 1 présente les principales étapes du processus entre le déclenchement de l'élection et le retour du bref.

Tableau 1

Dates clés de l'élection partielle dans Port Moody–Coquitlam

Date	Jour du calendrier électoral	Événement
1 ^{er} octobre 1997		Démission de la députée de Port Moody–Coquitlam, Sharon Hayes
22 février 1998	Jour 36	Émission du bref; préparatifs en vue de l'ouverture du bureau de la directrice du scrutin
22 février au 1 ^{er} mars	Jours 36 à 29	Période d'interdiction de publicité pour les partis
25 février	Jour 33	Production de la liste électorale préliminaire à partir du Registre national des électeurs
25 février	Jour 33	Début de la période de révision de la liste électorale
26 février	Jour 32	Publication de la proclamation – les candidats peuvent se présenter
2 mars	Jour 28	Début de la révision ciblée
4 au 6 mars	Jours 26 à 24	Envoi des avis de confirmation d'inscription aux électeurs inscrits
9 mars	Jour 21 (14 h)	Clôture des présentations
19 mars	Jour 11	Distribution de la liste électorale révisée
20, 21 et 23 mars	Jours 10, 9 et 7	Vote par anticipation
24 mars	Jour 6 (18 h)	Fin de la période de révision et d'inscription au vote par bulletin spécial
27 mars	Jour 3	Distribution de la liste électorale officielle
28 au 30 mars	Jours 2 à 0	Période d'interdiction des sondages d'opinion
29 et 30 mars	Jours 1 et 0	Période d'interdiction de publicité pour les partis
30 mars	Jour 0	Jour de l'élection
1 ^{er} avril		Addition officielle des votes
8 avril		Retour du bref

La communication avec les électeurs

Comme à toutes les élections, Élections Canada s'est efforcé de communiquer de l'information sur l'élection partielle et les dates clés du calendrier électoral au public de la circonscription, aux partis politiques, aux candidats et aux médias.

Dans les jours suivant l'émission du bref, un dépliant d'information a été distribué dans tous les foyers de la circonscription. Ce document contenait le nom de la directrice du scrutin et le numéro de téléphone de son bureau, de l'information sur le Registre national des électeurs et des détails concernant la façon de faire ajouter ou corriger un nom sur la liste électorale. Il précisait aussi la date limite pour s'inscrire au vote par bulletin spécial et les dates clés pour le vote par anticipation, et fournissait des renseignements sur l'inscription et le vote le jour de l'élection, de même que sur les exigences en matière de lieu de résidence.

Quelques jours plus tard, les électeurs inscrits recevaient un avis de confirmation d'inscription leur indiquant où et quand voter et expliquant les nombreuses options offertes aux électeurs qui ne peuvent se rendre à leur bureau de vote le jour de l'élection. Le dépliant et l'avis de confirmation d'inscription soulignaient tous deux l'importance de conserver l'avis jusqu'au jour de l'élection.

Tous les documents destinés à l'électorat étaient disponibles dans les deux langues officielles. Selon le recensement de 1996, environ 10 825 résidents de Port Moody-Coquitlam – soit 8,5 % de la population – parlent le chinois à la maison et forment ainsi le groupe linguistique minoritaire le plus important de la circonscription. Des renseignements de base ont donc été diffusés en chinois par l'intermédiaire des associations communautaires, afin de faciliter le vote aux membres de cette communauté.

Une semaine avant l'élection partielle, Élections Canada a fait paraître une annonce dans les journaux locaux, y compris dans les publications de langue chinoise, afin de fournir de l'information sur le jour de l'élection. L'annonce reprenait le concept « C'est

sur mon chemin/Step Right Up » utilisé à la dernière élection générale.

Élections Canada a aussi collaboré étroitement avec les médias locaux, leur remettant notamment une trousse contenant des communiqués, le dépliant d'information, un profil de la circonscription et un calendrier des dates clés. La trousse comprenait aussi des feuillets d'information portant sur différents sujets, par exemple le processus électoral, le rôle d'Élections Canada, les Règles électorales spéciales (c'est-à-dire le vote par bulletin spécial), le Registre national des électeurs ainsi que les contributions et les dépenses électorales. Au cours de la campagne de 36 jours, Élections Canada a publié 11 communiqués pour signaler les principales échéances, faire des rappels concernant le jour de l'élection et préciser ce que les médias pouvaient et ne pouvaient pas publier la fin de semaine précédant le jour du vote.

Tous ces documents ainsi que de l'information destinée aux résidents de Port Moody-Coquitlam étaient disponibles sur le site Web d'Élections Canada, dans une section consacrée à l'élection partielle. La liste des candidats officiels, un profil de la circonscription et l'adresse et le numéro de téléphone du bureau de la directrice du scrutin étaient aussi disponibles sur le site, de même que des renseignements destinés aux personnes temporairement absentes de la circonscription. Le soir de l'élection, les résultats du vote ont été affichés au fur et à mesure sur le site Web. En outre, le Centre de renseignements d'Élections Canada a prolongé ses heures d'ouverture pendant toute la campagne.

La liste électorale

Pour la première fois, les données du Registre national des électeurs ont servi à dresser la liste électorale préliminaire d'une élection partielle. Avant la production de la liste, la partie du registre concernant la circonscription de Port Moody-Coquitlam a été mise à jour : on a corrigé les inscriptions en double, supprimé les fichiers des électeurs décédés, ajouté ceux des nouveaux électeurs et rectifié les données existantes.

Les résidents de Port Moody–Coquitlam qui avaient qualité d'électeur mais qui ne figuraient pas sur la liste préliminaire, ou dont le nom ou l'adresse était incorrect, ont été priés de communiquer avec le bureau de la directrice du scrutin pour faire corriger les données ou obtenir un formulaire de demande d'inscription.

Les personnes qui désiraient être ajoutées à la liste électorale ont dû fournir leurs nom, adresse, sexe, signature, adresse précédente et date de naissance. Si ces données ne pouvaient être vérifiées à l'aide des renseignements déjà contenus dans le Registre national des électeurs, les demandeurs devaient aussi produire une preuve d'identité satisfaisante comportant leurs nom, adresse et signature avant que leur nom soit ajouté à la liste.

En outre, Élections Canada a procédé à une révision ciblée afin d'ajouter à la liste préliminaire les électeurs habitant dans les nouveaux quartiers résidentiels et les établissements. Des agents réviseurs se sont rendus dans six établissements, notamment des centres d'hébergement, et 1652 trousseaux ont été distribués dans les nouvelles zones résidentielles.

La figure 1 indique le pourcentage d'électeurs inscrits au moyen de chacune des méthodes d'inscription.

La période de révision de la liste préliminaire s'est étendue du 25 février, soit trois jours après l'émission du bref, jusqu'au 24 mars, six jours avant le jour de l'élection. Le tableau 2 montre les changements apportés à la liste électorale pendant cette période de 28 jours et le nombre d'électeurs sur la liste définitive, notamment ceux qui se sont inscrits à leurs bureaux de vote le jour de l'élection.

Les candidats et les résultats de l'élection

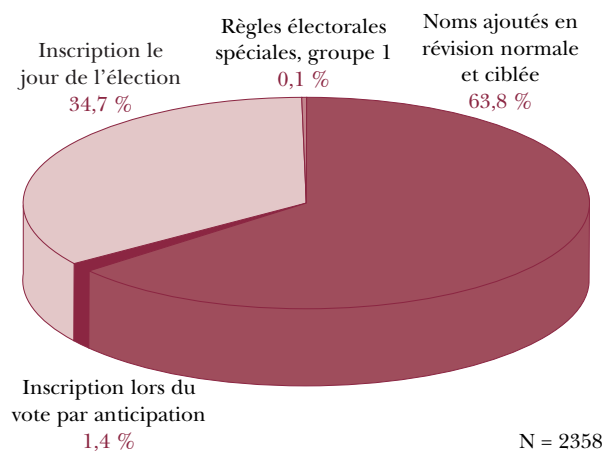
Les candidats avaient jusqu'au 9 mars à 14 h, heure du Pacifique, pour poser leur candidature, et jusqu'à 17 h pour la retirer ou pour corriger l'information contenue dans leur bulletin de présentation. Huit candidats étaient en lice à l'élection partielle. Six partis étaient représentés; il y avait aussi un candidat indépendant et un autre sans appartenance

politique. À la clôture des présentations, la liste des candidats a été affichée sur le site Web d'Élections Canada et a été transmise aux missions diplomatiques et aux postes consulaires canadiens ainsi qu'aux bases des Forces canadiennes par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et par le ministère de la Défense nationale respectivement. Elle a également été publiée par voie de communiqué de presse le 10 mars 1998.

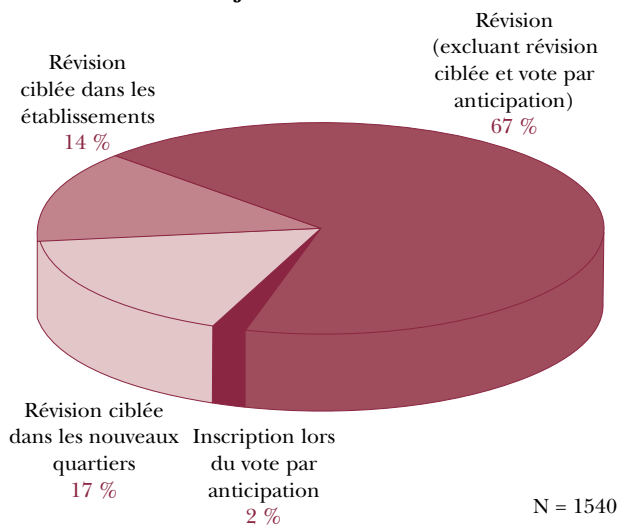
Figure 1

Statistiques concernant les modes d'inscription, élection partielle de mars 1998 dans Port Moody–Coquitlam¹

Électeurs ajoutés à la liste jusqu'au jour de l'élection inclusivement



Électeurs ajoutés à la liste lors de la révision avant le jour de l'élection



¹ Ces données visent seulement les électeurs ajoutés à la liste électorale. Pour les résultats nets de la révision, voir le tableau 2.

Un total de 28 756 électeurs et électrices se sont prévalus de leur droit de vote lors de l'élection. La majorité ont voté le jour de l'élection, le 30 mars 1998, à l'un des 222 bureaux de scrutin de Port Moody–Coquitlam (voir le tableau 3), qui ont été ouverts de 7 h à 19 h, heure du Pacifique.

Les électeurs qui ne pouvaient pas voter le jour de l'élection ont pu le faire lors du vote par anticipation, les 20, 21 et 23 mars 1998.

Quant à ceux qui étaient en voyage ou qui résidaient temporairement à l'étranger, ils ont pu voter par la poste au moyen du bulletin spécial, en vertu des Règles électorales spéciales. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a informé les Canadiens à l'étranger qu'ils pouvaient voter par l'intermédiaire de leur mission diplomatique ou poste consulaire, tandis que le ministère de la Défense nationale s'est chargé d'aviser les bases des Forces canadiennes situées au pays et à l'étranger.

Les résidents d'établissements comme les hôpitaux et les établissements correctionnels ont pu voter à l'élection partielle en vertu des Règles électorales spéciales. L'inscription et le vote dans les centres de soins de courte durée ont eu lieu les 23 et 24 mars. Pour

faciliter le vote dans les établissements correctionnels, des trousseaux d'information ont été remis à la Société John Howard et à la Société Elizabeth Fry.

Le taux de participation électorale a été de 36 %, comparativement à 67 %, dans la même circonscription, à l'élection générale de juin 1997. Le tableau 4 indique le nombre de votes exprimés par l'intermédiaire des divers moyens disponibles.

Le soir de l'élection, le Système des résultats électoraux du bureau de la directrice du scrutin était lié à l'ordinateur central d'Élections Canada. Les données étaient transmises au serveur d'Ottawa à mesure que les votes étaient comptés, pour affichage sur le site Web de l'organisme. Le candidat libéral Lou Sekora, qui a obtenu le plus grand nombre de voix, a été élu député de Port Moody–Coquitlam (voir le tableau 5).

Parmi les huit candidats, les trois qui ont obtenu plus de 15 % des votes validement exprimés auront droit au remboursement d'une portion de leurs dépenses d'élection et de la moitié de leur dépôt de présentation. Tous les candidats ont droit au remboursement de la seconde moitié de leur dépôt s'ils soumettent leurs rapports à temps.

Tableau 2

Statistiques concernant la liste électorale, élection partielle de mars 1998 dans Port Moody–Coquitlam

Données liées à l'inscription – jour 36 au jour 6

Électeurs sur la liste préliminaire ¹	Statistiques de la révision			Résultat net de la révision ²	Électeurs sur la liste officielle	Croissance par rapport à la liste préliminaire
	Ajouts	Corrections	Radiations			
79 723	1 540	317	1 261	279	80 002	0,35 %

Données liées à l'inscription – jour 0

Ajouts	Corrections	Radiations	Résultat net après le jour de l'élection ³	Électeurs sur la liste définitive	Croissance par rapport à la liste préliminaire
818	282	234	584		
Statistiques cumulatives (révision)				80 586	1,08 %
2 358	599	1 495	863		

¹ La liste préliminaire a été établie au début de la période électorale à partir de données extraites du Registre national des électeurs. Elle inclut les 124 électeurs inscrits en vertu des Règles électorales spéciales (RES), groupe 1 (Canadiens résidant à l'étranger, membres des Forces canadiennes et électeurs incarcérés).

² Le résultat net de la révision est calculé en soustrayant le nombre d'électeurs radiés du nombre d'électeurs ajoutés. Cela comprend les noms (3) ajoutés aux listes électorales RES, groupe 1 (Canadiens résidant à l'étranger et électeurs incarcérés).

³ Comprend les électeurs inscrits le jour de l'élection, moins les électeurs radiés après le jour de l'élection.

Tableau 3**Statistiques concernant les lieux de scrutin, élection partielle de mars 1998 dans Port Moody–Coquitlam**

Catégories	Nombre	Pourcentage
Centre communautaire	3	6 %
École	28	58 %
Résidence pour personnes âgées	5	10 %
Salle paroissiale	5	10 %
Hôpital	4	8 %
Centre de loisirs	1	2 %
Lieu commercial	1	2 %
Salle municipale	1	2 %
Total	48	100 %

Ordinaires	Itinérants	Spéciaux	Total
219	3	12	234

Nombre total de bureaux de scrutin	Nombre de bureaux de scrutin accessibles	Pourcentage des bureaux de scrutin accessibles
234	233	99,6 %

Tableau 4**Statistiques préliminaires concernant le nombre de bulletins déposés et le taux de participation, élection partielle de mars 1998 dans Port Moody–Coquitlam**

Nombre d'électeurs sur la liste définitive	Bureaux ordinaires de scrutin	Bureaux spéciaux de scrutin	Règles électorales spéciales	Total des bulletins déposés	Bulletins rejetés	Total des votes valides	Taux de participation ¹
80 586	27 201	1 405	150	28 756	84	28 672	35,7 %

¹ Le taux de participation est le rapport (exprimé en pourcentage) entre le nombre d'électeurs qui ont voté et le nombre d'électeurs inscrits sur la liste définitive établie après le jour de l'élection.

Tableau 5**Statistiques préliminaires concernant les votes valides, élection partielle de mars 1998 dans Port Moody–Coquitlam**

Candidat	Appartenance politique	Votes valides obtenus	Pourcentage
Arlow, Will	Parti action canadienne	156	0,5 %
Cunningham, Jim ¹	Le Parti Réformiste du Canada	10 195	35,6 %
Gluska, Joe	Parti progressiste-conservateur du Canada	1 381	4,8 %
Keryluk, John ¹	Nouveau Parti Démocratique	4 869	17,0 %
Nantel, François	Indépendant	85	0,3 %
Norman, Dave	Le Parti Vert du Canada	667	2,3 %
Sekora, Lou ¹	Parti libéral du Canada	11 284	39,4 %
Verrier, True Grit	Aucune appartenance	35	0,1 %
Total		28 672	100,0%

¹ Ces candidats ont droit au remboursement, ayant obtenu au moins 15 % du total des votes valides.

Conclusion

Le commissaire aux élections fédérales n'a reçu qu'une plainte visant une infraction présumée à la *Loi électorale du Canada*; cette plainte est en cours d'examen.

Alors qu'Élections Canada entame son deuxième exercice de planification stratégique, nous demeurons résolus à faire en sorte que les Canadiens et Canadiennes puissent continuer d'exercer leurs droits démocratiques, dans toute la mesure du possible, de façon simple et informée.

Le directeur général des élections devait rendre compte de l'élection partielle dans Port Moody–Coquitlam aux termes de la loi, et se conforme à cette exigence avec le dépôt du présent rapport.